

Les cavaliers ensuite se mettront en selle mais iront au pas pendant ¼ d'heure au moins avant de prendre le trot.

A l'arrivée : pied à terre avant d'arriver et les étriers seront relevés. Désanglage d'un premier cran pour permettre aux tissus de reprendre leur place.

A l'étape, le cheval est installé dans un endroit tempéré sans courant d'air, il est déchargé. Une ficelle remplit parfaitement le rôle du couteau à sueur trop encombrant. Les muscles du dos sont massés vigoureusement pour prévenir les gonfles.

Le cavalier randonneur s'occupe de son cheval avant tout.

Il veille à donner aux gîteurs une image courtoise et respectueuse des cavaliers, il laisse la place de son cheval et le gîte propre, sans compter sur les autres pour faire le travail.

LES SORTIES EN GROUPE

L'organisateur de randonnée

Le cavalier d'extérieur peut être amené à organiser une randonnée entre amis ou dans le cadre d'une association. Son rôle ne s'improvise pas : vérification des vaccins, assurances individuelles, distribution des cartes, briefing sur dangers éventuels, ...

Les chevaux

Un ruban rouge attaché à la queue prévient que tel cheval botte, telle jument est en chaleur, un ruban blanc signale un entier et un ruban vert, un cheval inexpérimenté.

Un cavalier constatant une maladie contagieuse de son cheval au cours d'une randonnée s'engage à rentrer à l'écurie en prévenant le groupe des risques de contagion.

Le groupe

Prendre un soin tout particulier à l'égard des peu aguerris. Il faut bien débiter un jour. Le cavalier et le cheval qui ferment la marche devront être expérimentés.

Un cheval doit pouvoir assumer toutes les positions à l'intérieur d'un groupe : ne pas accepter qu'un cheval soit toujours en tête (ou en queue).

Veiller à respecter les distances entre les chevaux.

Ne jamais doubler à vive allure : cela peut provoquer le chaos général et quasi-incontrôlable. Cause de nombreux accidents sérieux. A l'inverse, il ne faut pas empêcher un groupe plus rapide de doubler à petite allure (pas rapide ou petit trot calme).

Ne jamais distancer un retardataire, encore moins laisser dans un nuage de poussière, un cavalier seul, pied à terre, fermer une barrière.

C'est le cavalier en tête du groupe qui décide des allures et des conventions de communication depuis la tête du groupe jusqu'à la queue.

Il est préférable de ne pas imposer votre chien à un groupe, même s'il est parfaitement habitué à randonner avec vous, pour des raisons évidentes de sécurité pour le chien (les autres chevaux peuvent ne pas apprécier et botter votre chien) comme pour les autres cavaliers du groupe (un cheval peut faire un écart ou un arrêt brutal à cause du chien).

La route

Se souvenir que le code de la route s'applique aux chevaux montés, ce qui signifie également le droit (certes pas choisi) de circuler sur le goudron. Occuper la partie droite de la chaussée plutôt qu'un bas-côté douteux est préférable : les conducteurs trop rapides devront ralentir. Mais attention aux klaxons (même amicaux) et aux écarts.

Les traversées de routes s'effectuent "en bataille", pas en file.

Ne pas scinder un groupe en deux lors d'une traversée de route.

CHARTRE DU CAVALIER D'EXTERIEUR

Qu'il soit promeneur occasionnel ou randonneur chevronné, le cavalier d'extérieur est parmi les usagers des espaces naturels celui dont les devoirs sont les plus contraignants. L'adhésion à quelques règles élémentaires de bonne conduite est le meilleur moyen pour lui d'assurer sa propre sécurité, celle des autres, celle de sa monture, la protection de l'environnement et le respect par tous des droits qui sont les siens.

Si une charte ne peut se substituer à une solide formation au sein des organismes dont c'est la fonction, le respect de ces principes peut cependant contribuer à promouvoir l'image du cheval et du cavalier randonneur.

Il n'y a pas de mauvais randonneurs, seulement des cavaliers mal informés.

LE CAVALIER D'EXTERIEUR ET LES AUTRES USAGERS

Comme tout le monde le cavalier d'extérieur est courtois et respectueux, il croise ou double piétons et cyclistes au pas. Encore faut-il qu'il soit maître de sa monture et qu'il puisse la ralentir ou l'arrêter à temps. Le galop ne se conçoit que sur des passages où la visibilité est optimale. Il adapte ses allures à l'état du terrain et à la visibilité.

S'il sait être discret de la voix et du geste cela ne l'empêchera pas de saluer le ramasseur de châtaignes ou de champignons, voire de faire causette et ainsi tout apprendre du pays. L'adresse d'un café-épicerie muni d'un anneau et d'un abreuvoir, c'est une trouvaille.



Moi, j'adhère et vous ?

L'ENVIRONNEMENT

Le cavalier d'extérieur déteste les bouteilles vides, les boîtes de conserves et autres débris abandonnés sur les lieux de pique-nique ou au fil des chemins, il en connaît trop le danger. Si son cheval a pu les éviter il s'arrête pour les mettre en lieu sûr. Là où il y a danger d'incendie, il s'abstient de fumer ou d'allumer du feu.

Les chemins

Pour vérifier avant la sortie que l'itinéraire envisagé est autorisé : consulter les mairies, les correspondants de secteur de l'AACIV (ou pour les autres départements de toute autre association responsable), topo-guides dressés en accord avec les collectivités locales, etc. L'information donnée par un riverain n'est pas toujours correcte !

Un tronçon privé n'est pas forcément interdit, de nombreux propriétaires accordent gracieusement le droit de passage. S'il est assorti de restrictions d'allures, de dates, etc. il est essentiel dans l'intérêt de tous et par politesse élémentaire, de se conformer strictement aux indications reçues.

Les voies de halage ont généralement le panneau « toute circulation interdite » du code de la route, que les cavaliers (et les cyclistes) doivent respecter ; le cheminement des chevaux y est néanmoins toléré mais prudence et extrême courtoisie vis-à-vis des autres usagers sont de rigueur.

Les voies vertes sont autorisées aux usagers non motorisés, tels que les cavaliers, sauf indication contraire suite à un arrêté (communal ou départemental). Toute dégradation accidentelle ou incident doit être signalé immédiatement au propriétaire, bien sûr, mais également au correspondant de l'AACIV ou de son équivalent local.

Un organisateur de randonnée doit mettre en place, le cas échéant, un balisage « effaçable » ; à proscrire donc les balisages à la peinture par exemple et le lendemain de la randonnée, il est impératif d'enlever panneaux, rubans et flèches en tout genre.

Les arbres et la forêt

Les forêts sont réglementées, ne pas s'écarter des itinéraires prévus à cet effet. Attention aux chemins et sentiers clairement balisés pour d'autres usagers : GR, PR, pistes cyclables, etc. Dans les zones à forte fréquentation les risques d'accidents sont élevés et le milieu naturel vulnérable. Bien se renseigner.

Les chevaux sont friands d'écorce tendre et de jeunes pousses. Pour la pause, tendre une corde entre deux arbres, y attacher la longe et s'assurer que les chevaux ne détériorent rien.

L'environnement agricole

En passant à proximité de troupeaux, prudence, ralentir les allures. Priorité absolue aux troupeaux dans les chemins : faire demi-tour si nécessaire.

Ne faites pas boire votre cheval dans un abreuvoir d'une pâture sans en avoir demandé l'autorisation.

A l'inverse : gare aux chiens qui, eux, ne respectent pas toujours les règles de courtoisie élémentaire ! Attention également aux engins agricoles susceptibles d'effrayer nos montures.

LE CHEVAL EN RANDONNÉE

Le cavalier d'extérieur doit se comporter en « bon père de famille » vis-à-vis de son cheval mais aussi des autres chevaux.

L'état de santé général

Un cavalier monte ou attelle un cheval en bonne santé, sans blessure ni maladie, adapté à son niveau et à l'effort demandé.

Une randonnée de plusieurs jours peut fatiguer gravement votre cheval s'il n'a pas été mis en état de manière progressive et rationnelle.

Son carnet de vaccination est-il à jour ? Son dernier vermifuge remonte à quand ?

Attention les distances peuvent être trompeuses sur la carte : le curvimètre ne tient pas compte du relief. Les erreurs d'estimation peuvent atteindre 30 à 40%. La température peut également sérieusement amoindrir la résistance de votre monture.

Enfin, n'oubliez pas que la charge portée fatigue au moins autant que la distance parcourue. Avant de partir le cavalier d'extérieur peut bichonner son cheval et il est préférable de ne lui couper ni la crinière ni la queue, seuls chasse-mouches efficaces.

L'alimentation

Tout changement brutal peut provoquer des coliques. Prévoir soit de déposer les aliments habituels dans les gîtes, soit un changement de régime progressif vers les repas disponibles partout.

L'effort donne soif, surtout par forte chaleur. Votre propre soif vous y fera sans doute penser mais attention, un cheval en sueur est à abreuver avec parcimonie.

Il est prudent de prévoir un seau pliant utile au cours de la journée comme à l'étape, surtout lors de randonnée en groupe en prévention de contamination éventuelle (gourme). Pour la même raison sanitaire, évitez de mettre le nez de votre cheval dans un abreuvoir commun lors d'un rassemblement, le seau et le tuyau de douche sont la meilleure solution.

Les pieds

Il est recommandé de partir en randonnée avec une ferrure en état datant au moins de 5 jours.

Cependant de bons fers ne protégeront pas contre des allures inconsidérées sur terrain dangereux.

La sellerie, l'équipement

Le cavalier randonneur utilise du matériel propre, en état, bien entretenu, adapté et qui ne blesse pas le cheval.

L'étape

Départ de l'étape : les chevaux sellés, bridés, une vérification des dégarrotages et des sanglages ayant été faite, les cavaliers partiront à pied pendant environ 1 km de manière à dégourdir et réchauffer les membres de leurs chevaux, vérifier leur état général, voir si le matériel se met bien place.